



# APPEL D'OFFRES

## PARTENARIAT 2026-2028

Les besoins de la ligue :

- **LOT n°1 : Pôle Espoirs de Caen, Collectif Jeunes & Equipe Technique Régionale.**
    - 250 tubes de volants (minimum).
    - Contrat participatif ou réduction sur commande pour le matériel des jeunes polistes.
    - Contrats « Coach » (2) pour le matériel des entraîneurs du pôle.
    - Opération textile pour les polistes ( $\simeq 10$ ) : 1 veste, 2 tee-shirts et 1 short ou 1 jupe par poliste.
    - Opération textile pour les membres de l'Equipe Technique Régionale ( $\simeq 15$ ) : 1 veste ou 1 sweat-shirt par membre.
    - Opération textile pour les salariés (4) : 2 tee-shirts.
    - Dotations pour les salariés : 200 euros par salarié (équipement sur les sites du partenaire ou sur les sites des marques partenaires).
    - Licenciés normands : offres promotionnelles sur le site du partenaire.
  - **LOT n°2 : Compétitions, Animations & Structuration des clubs.**
    - Animations : tubes de volants, raquettes et tee-shirts floqués -> réassorts en fonction du nombre d'animations.
    - Créations de club :
      - Dotation en volants -> 400 euros par création
      - Dotation en raquettes adultes -> 10 raquettes par création
      - Dotation en raquettes jeunes -> 10 raquettes par création
    - Compétitions :
      - Tenue d'un stand sur les compétitions suivantes : Volants Roses, Masters Vétérans, Régionaux Jeunes, Adultes, Vétérans & Parabadminton. Le stand devra être tenu pendant l'intégralité de la compétition, permettant ainsi aux joueurs concernés par les bons d'achat de pouvoir les utiliser.
      - Bons d'achat avec une durée de validité d'au moins un an pour certaines compétitions. Pour information, le montant des bons d'achat distribués sur la saison 2025-2026 approche des 7000 euros. Les bons d'achat de
    - Podiums des clubs & Labels : 3500 euros de dotation en volants.
- ✓ Retour par mail **pour le 26 février 2026 au plus tard** :  
Floriane CUVELIER-PERONNE : [florianeperonne@hotmail.fr](mailto:florianeperonne@hotmail.fr) & Anne-Laure CHAPELLE : [chapelle.normandiebad@gmail.com](mailto:chapelle.normandiebad@gmail.com)
- ✓ Décision finale prise par le Conseil d'Administration du **03 mars 2026**.